

EDITO

Chers adhérents, chères adhérentes, chers amis,

Comme vous le savez, un de nos axes d'effort prioritaire depuis quelques années est de contribuer à l'amélioration des parcours de vie des personnes malades et de leurs proches familiaux.

Dans cette optique, nous avons décidé de renforcer notre rôle et nos relations avec les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Depuis 50 ans, par manque de réponses adaptées à leur proche malade, les familles de l'Unafam participent quotidiennement à la création de GEM, de structures d'accueil, de logements adaptés, de services d'accompagnement... Notre savoir-faire et notre expérience dans le domaine nous permettent de proposer une stratégie dynamique sur les structures, pour améliorer le parcours de vie des personnes malades, en conjuguant : le rôle de l'Unafam, des services et des structures.

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ([ANESM](#)) a inscrit à son programme de travail 2014-2015 la formalisation d'une Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) dédiée au handicap psychique. L'Unafam contribuera à ces travaux pour améliorer l'accueil de nos proches malades dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS). Il s'agira d'inclure des critères dédiés aux handicapés psychiques dans l'évaluation des établissements qui les accueillent.

Nous avons également initié des rencontres avec les structures affiliées à l'Unafam afin de réfléchir ensemble aux solutions à apporter. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de notre réflexion et de nos actions vis-à-vis des structures.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'un répertoire des structures spécialisées est à votre disposition sur notre site internet (<http://www.unafam.org/-Les-structures-specialisees-.html>).

Ce répertoire innove en matière de liste de structures sociales et médico-sociales spécialisées pour les personnes adultes handicapées psychiques. Certaines de ces structures sont conçues exclusivement pour les personnes handicapées psychiques, d'autres ne sont pas exclusivement consacrées au handicap psychique mais les accueillent en nombre significatif et dans des conditions adaptées.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à nous signaler toutes informations manquantes ou erronées, en nous écrivant à l'adresse suivante : repertoiredesstructures@unafam.org

D'autres priorités sont en cours de définition pour l'année 2014 (urgences, formation, services, etc.) Elles seront discutées avec nos Délégués Régionaux et Présidents délégués départementaux les 28 et 29 novembre prochains lors de notre rencontre biannuelle. Nous ne manquerons pas de vous présenter les résultats de ces travaux dans la revue Un autre regard de décembre.

Je profite des dernières lignes qu'il me reste pour vous rappeler qu'un [grand rassemblement](#) est prévu vendredi prochain (29.11) sur la place de la Bastille à Paris avec les membres du collectif pour faire de la Santé mentale et des troubles psychiques la grande cause 2014. Nous vous attendons nombreux afin de mettre en lumière notre cause.



Certaines de nos délégations régionales ont su être très réactives et organisent localement des rassemblements similaires le 29 au soir (Tours, Montpellier, Mulhouse,...) Nous vous invitons à vous rapprocher de votre délégation afin de savoir si une manifestation est prévue près de chez vous.

Bien amicalement,

Philippe Charrier

RAPPORT CHARGES ET PRODUITS DE L'ASSURANCE MALADIE POUR L'ANNÉE 2014

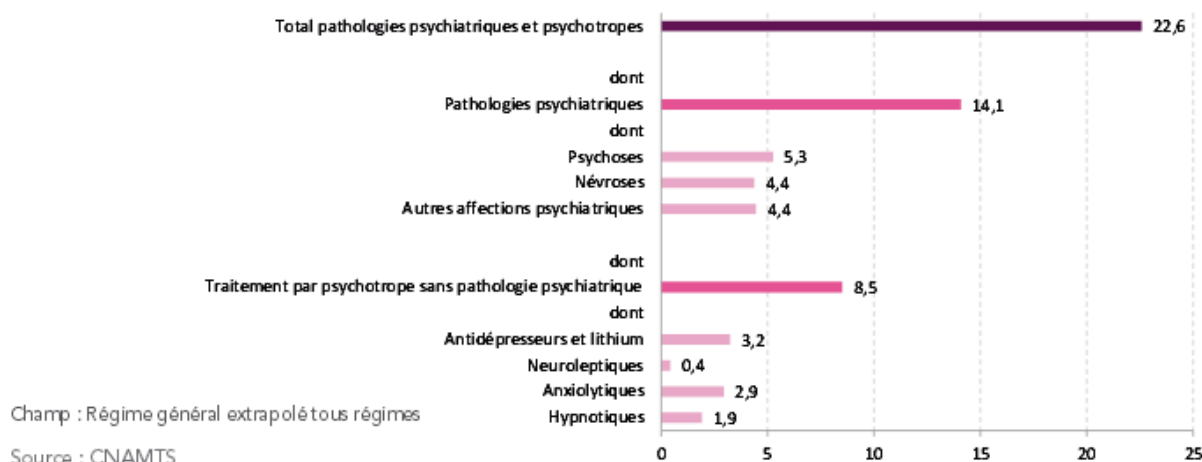
Chaque année, l'Assurance Maladie présente au Gouvernement et au Parlement ses propositions relatives à l'évolution des charges et produits au titre de l'année suivante, et aux mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre prévu par le cadrage financier pluriannuel des dépenses d'assurance maladie.

À partir d'analyses réalisées sur l'évolution des dépenses et des pratiques, et en s'appuyant sur les recommandations françaises et internationales, le rapport Charges et produits pour l'année 2014 présente des propositions et des pistes de réflexion visant à améliorer la qualité des soins et l'efficacité des dépenses sur les processus de soins, et à optimiser les dépenses de produits de santé.

Nous y apprenons qu'au sein des pathologies chroniques, les maladies cardiovasculaires (14,7 milliards d'euros) et le traitement des cancers (14,5 milliards d'euros) représentent une part très importante des dépenses d'assurance maladie en 2011 (10 % dans les deux cas).

En troisième position, se trouvent les dépenses liées aux pathologies psychiatriques pour lesquelles un diagnostic peut être établi, et dont la sévérité a motivé une hospitalisation ou une prise en charge en ALD (Affections psychiatriques de longue durée) ; elles représentent 14,1 milliards d'euros, soit également 10 % des dépenses totales, et 60% des dépenses totales liées à la Santé mentale. A noter que les dépenses du secteur médico-social ne sont pas comprises dans ces sommes (notamment la prise en charge dans les structures pour personnes handicapées).

Figure - Dépenses liées à la santé mentale – 2011
en milliards d'euros



L'étude dénombre, avec les critères les plus larges, 8,5 millions d'adultes (18 ans et plus) ayant eu des soins en rapport avec la sphère de la santé mentale, dont 1,7 million de personnes, ayant constitué un motif d'hospitalisation dans les cinq dernières années ou qui donnent lieu à une prise en charge en ALD.

L'étude mesure également l'évolution des effectifs de malades traités. On observe une évolution très rapide sur les maladies psychiatriques (+ 6,2 %). Elle ne reflète probablement pas une réalité épidémiologique, mais au moins en partie un meilleur repérage lié à la montée en charge du PMSI (Programme de médicalisation des systèmes d'information) psychiatrique. Nous savons combien il n'est pas évident de repérer les personnes souffrant de maladies psychiatriques dans le système de soins actuels.

Cette étude offre des chiffres intéressants sur la santé mentale et les pathologies psychiatriques, mais malheureusement aucune recommandation quant à l'action en Santé Mentale (récapitulatif des recommandations pages 127 à 149).

Nous vous invitons à parcourir le [Rapport Charges et produits pour l'année 2014](#) en ligne.

ÉDUCATION : LE CNED GRATUIT EN 2014 POUR LES HANDICAPÉS DE PLUS DE 16 ANS

Les cours du [Centre national d'enseignement à distance \(CNED\)](#) seront gratuits pour les élèves en situation de handicap âgés de plus de 16 ans. C'est ce qu'a annoncé le Défenseur des droits, début octobre : « Le CNED souhaite rendre ce dispositif opérationnel à partir de la rentrée 2014-2015. »

Cette décision fait suite à la réclamation de Pierre, atteint d'une maladie génétique évolutive. Cet élève de 17 ans ne pouvait plus se rendre au lycée et s'était donc tourné vers le CNED, qui lui avait réclamé 533 € d'inscription. Le Défenseur des droits avait recommandé à l'Éducation nationale de garantir la gratuité afin d'assurer une égalité de droits entre les élèves scolarisés en établissements et ceux qui n'en avaient pas les capacités.

GEL DES CRÉATIONS DE PLACES EN ESAT

La ministre déléguée aux Handicapés, Marie-Arlette Carlotti, a annoncé fin octobre à l'Assemblée qu'il n'y aurait pas de nouvelles créations de places en Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en 2014, le gouvernement préférant « valoriser l'existant ».

« Après cinq années de mesures d'économies qui ont été imposées aux ESAT, pour la deuxième année consécutive le gouvernement choisit de valoriser l'existant plutôt [...] que de créer des places au détriment de la qualité de prise en charge », a dit la ministre qui a pointé « une énorme fragilité des ESAT, une énorme fragilité des personnels qui travaillent à l'intérieur et une énorme fragilité des encadrements ».

Le gouvernement a choisi de stabiliser la masse salariale et d'augmenter les investissements pour moderniser les ESAT - anciennement centres d'aides par le travail (CAT) - qui comptent aujourd'hui 119 211 places. Ainsi, en 2014, plus de dix millions d'euros seront « consacrés à la revalorisation de la masse salariale » et les investissements seront portés à 3,5 millions d'euros contre 1 million en 2012 et 2,5 millions d'euros en 2013, a indiqué Mme Carlotti. La ministre a par ailleurs affirmé sa volonté de créer des passerelles entre les ESAT, les entreprises adaptées et les entreprises ordinaires.

Cette annonce confirme que le gouvernement a bien abandonné le plan quinquennal de création de 10 000 places en Esat, programmé à partir de 2008.

L'Unafam demande la reprise immédiate d'une véritable concertation avec le Ministère délégué aux Personnes handicapées afin de maintenir la création de places en ESAT via un système de financement pérenne ayant pour objectif d'assurer une équité territoriale correspondant aux besoins objectifs des territoires.

PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE : LA HAS SE FIXE DES OBJECTIFS SUR TROIS ANS

Saisie sur plusieurs thèmes de santé mentale par le ministère de la Santé, la Haute Autorité de Santé (HAS) a décidé de consacrer des travaux aux champs de la psychiatrie et de la santé mentale. Elle a identifié trois axes prioritaires pour les années à venir : la prise en charge de la dépression, le parcours des personnes en situation de handicap psychique, les droits et la sécurité en psychiatrie.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Le suivi de ces travaux est assuré par un comité regroupant à la fois les institutions, les organisations professionnelles et les associations d'usagers. Ce comité s'est réuni pour la première fois à la fin du mois de novembre.

La prise en charge de la dépression : les travaux de la HAS ciblent le repérage des épisodes dépressifs et des troubles bipolaires, l'adéquation des traitements, médicamenteux et non-médicamenteux, ainsi que le renforcement du suivi des patients.

Les parcours des personnes en situation de handicap psychique : sur ce thème, il s'agit pour la HAS de promouvoir la coopération entre les différents acteurs (champs sanitaire, médico-social, social, éducatif, de la réinsertion professionnelle) afin d'assurer la continuité des prises en charge et d'éviter ainsi des ruptures dans les parcours de vie des personnes ayant une pathologie mentale chronique et en situation de handicap psychique.

Les droits et la sécurité en psychiatrie : les travaux prévus dans le cadre de cet axe doivent contribuer à la mise en place d'organisations et de pratiques assurant la délivrance de soins de qualité dans un cadre respectueux des libertés individuelles et faisant une place au légitime souci de sécurité.

L'Unafam participe à l'ensemble de ces travaux.

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE ASSISTANTES SOCIALES

Les services offerts par l'Unafam aux familles ayant un proche en souffrance psychique se développent avec l'arrivée début novembre 2013 d'une deuxième assistante sociale au Siège de l'Unafam : Audrey GERARD.

Nous sommes très heureux de pouvoir consolider ce service qui vous apporte des informations concernant les droits des personnes en situation de handicap (sur le plan social, financier, fiscal, juridique,...), des conseils, des expertises personnalisées et un accompagnement dans les démarches.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Audrey, et vous présenter ci-dessous la nouvelle organisation des permanences téléphoniques et de la prise de contact avec les assistantes sociales.

Le service social est joignable au **01 53 06 30 43** (secrétariat Unafam)

Isabelle DEBIASI : 9h30/12h et 14h/16h

- Lundi
- Mercredi matin
- Vendredi

Audrey GERARD : 9h30/12h et 14h/16h

- Mardi
- Mercredi Après-midi
- Jeudi

Cette organisation nous permet de répondre désormais à vos besoins 5 jours sur 5.

Il est également possible de les contacter par mail : infos@unafam.org, mail à l'intention de l'assistante sociale (indiquer son nom). A préciser dans votre mail :

- La demande
- Les coordonnées téléphoniques et
- Les horaires auxquels vous êtes préférentiellement joignable en journée

Les rendez-vous au siège de l'Unafam sont donnés par les assistantes sociales après une évaluation téléphonique de la situation.

RETOUR SUR LA JOURNÉE À ÉPINAL : PLACE À LA FÊTE EN LORRAINE !

Nous étions plus de deux cents participants à Epinal, dans les Vosges, fin septembre pour fêter le cinquantenaire de l'Unafam. Usagers, parents, frères et sœurs, amis, professionnels, ont passé ensemble une superbe journée de détente, d'échanges et de solidarité.

La journée a été riche : visite de la cité de l'image, réception des élus, repas convivial, animations de « l'espace talents » par des personnes en souffrance psychique avec musique et chants, visite du centre d'Epinal avec l'Office du tourisme, conférence débat donnée par Hélène DAVTIAN sur le sujet du recours à la famille, et enfin un dernier moment de convivialité autour du buffet pharaonique préparé par les GEM vosgiens.

Outre la notoriété que cette journée a apportée localement à l'Unafam, « elle nous a fourni l'opportunité de mieux se comprendre les uns les autres, de resserrer les liens et de se rassembler autour d'un fort sentiment d'appartenance à cette l'association si chère à nos cœurs ! » - Thérèse Prêcheur, déléguée régionale



JOURNÉE DE LANCEMENT DU CREHPSY

Pour répondre au mieux aux besoins des personnes avec un handicap psychique, le Centre de REssources sur le Handicap PSYchique Nord / Pas-de-Calais va voir le jour dans la région.

Une journée de lancement officielle est organisée avec l'Unafam le mercredi 11 décembre à Lille. Cette journée a vocation d'aborder le handicap psychique sous différents angles : description, évaluation, accompagnement. [Programme](#) et [Inscriptions](#)

CONFÉRENCE SUR LES CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Ariane Paris organise, le 6 décembre à 15h00 à Paris, une conférence sur les cibles thérapeutiques dans la schizophrénie et le trouble bipolaire. Cette conférence sera animée par Bruno Millet, président d'Ariane Paris, professeur de psychiatrie adulte, chef du pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie adulte à Rennes.

Elle aura lieu à la Maison Des Associations du XVème. Adresse : 22, rue de la Saïda - 75015 - PARIS.



Invitation

Lumière sur la Santé mentale et les Troubles psychiques

Vendredi 29 novembre 2013 Paris

Collectif Santé
Mentale et Troubles
Psychiques Grande
Cause Nationale 2014 :

Advocacy-France • AgaPSY
• AIRe • AFTOC • ANPCME
• Argos 2001 • CNQSP •
CNUP • Fasm Croix-Marine
• FFP-CNPP • FNAPSY •
France-Dépression • Galaxie
• Humapsy • ŒUVRE
FALRET • PSYCOM •
Schizo?Oui! •
UNAFAM

Nous avons le plaisir de vous
inviter à un rassemblement
festif et libre d'accès
Vendredi 29 novembre 2013
Place de la Bastille,
Esplanade de l'Arsenal, à Paris
de 17 h à 19 h00
pour demander que la
Santé mentale et les Troubles
psychiques
deviennent Grande Cause Nationale en 2014.

VENEZ NOMBREUX METTRE EN LUMIÈRE NOTRE CAUSE,
avec lampes de poche, bâtons lumineux,
T-shirts ou gilets phosphorescents*,...

* pas d'objets inflammables



Pour faire de
la Santé Mentale
et des Troubles Psychiques
la Grande Cause Nationale en 2014

Dites oui

Signez sur

www.santementale2014.org

